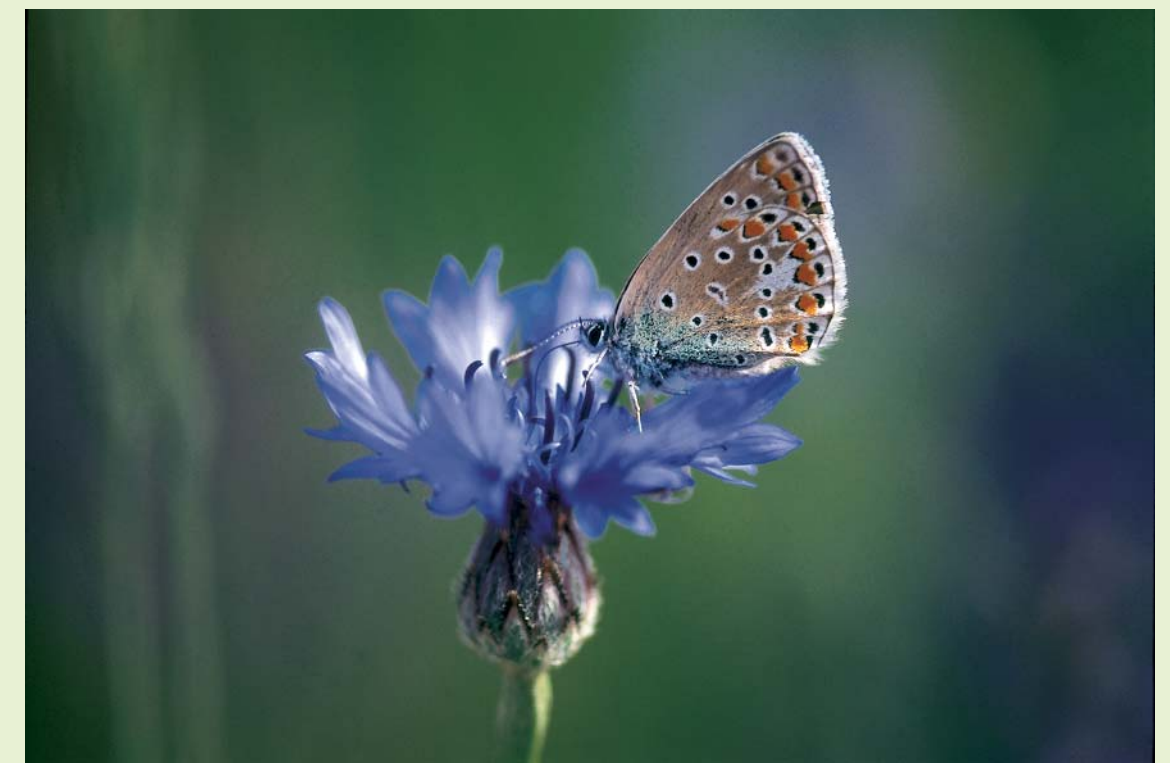


Liste des abréviations

CE:	Compensation écologique
Cst:	Constitution fédérale
FNCE:	Forum national pour la compensation écologique
LAgr:	Loi fédérale sur l'agriculture
LEaux:	Loi fédérale sur la protection des eaux
LFo:	Loi sur les forêts
LPN:	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
OCDE:	Organisation pour la coopération et le développement économique
OFAG:	Office fédéral de l'agriculture
OFS:	Office fédéral de la statistique
OMC:	Organisation mondiale du commerce
OPD:	Ordonnance sur les paiements directs
OQE:	Ordonnance sur la qualité écologique
PAC:	Politique agricole commune de l'Union européenne
SCE:	Surfaces de compensation écologique
SAU:	Surface agricole utile

Lignes directrices pour l'avenir de la compensation écologique en agriculture



Impressum

Editeur:	Forum national pour la compensation écologique
Auteur:	Forum national pour la compensation écologique Président: Walter Vetterli Secrétariat: Marco Meisser, SRVA, Barbara Staeheli, LBL
Illustrations:	Markus Jenny, Vogelwarte Sempach (page de titre et p. 6); Lukas Pfiffner, FIBL (p. 8); Corina Schiess, LBL (p. 9)
Mise en page:	Groupe information et édition, LBL
Impression:	Service romand de vulgarisation agricole
Diffusion:	Version française: Service romand de vulgarisation agricole (SRVA) CP 128, Jordils 1, 1000 Lausanne 6 Tél.: 021 619 44 70; a.maillard@srva.ch; www.srva.ch Version allemande: Landwirtschaftliche Beratungszentrale Lindau (LBL) Eschikon 28, 8315 Lindau Tel.: 052 354 97 00; lbl@lbl.ch; www.lbl.ch

FORUM NATIONAL POUR LA COMPENSATION ÉCOLOGIQUE *****

***** NATIONALES FORUM FÜR DEN ÖKOLOGISCHEN AUSGLEICH

Résumé

La compensation écologique (CE) vise à conserver la biodiversité dans l'espace rural. Malgré le chemin parcouru, le but poursuivi par les mesures de compensation n'est pas encore atteint. C'est pourquoi le Forum national pour la compensation écologique (FNCE) a entrepris une réflexion de fond sur l'avenir de la compensation écologique en agriculture. Ce document présente six propositions concrètes pour améliorer l'efficacité de la CE ainsi que quatre propositions exploratoires qui défendent une approche plus large.

La première proposition définit des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs pour la CE. Les propositions numéro deux à quatre développent de nouveaux concepts et stratégies pour la CE. La cinquième affirme que la CE doit s'inscrire encore davantage dans la production agricole et insiste sur sa valeur économique. Enfin, la sixième invite à renforcer la communication sur la CE.

Alors que les six premières propositions traitent des enjeux de la CE dans la surface agricole utile (SAU), les quatre suivantes sont davantage exploratoires et soulignent la nécessité d'une approche dépassant le cadre strict de la CE dans l'exploitation agricole. Il est par exemple urgent de freiner la déprise agricole dans les zones marginales mais riches en espèces et d'améliorer la coordination des politiques publiques. Des zones prioritaires pour la CE doivent également être définies.

1. Introduction

Après huit années d'existence, le Forum national pour la compensation écologique (FNCE) a décidé d'entreprendre une réflexion de fond sur l'avenir de la compensation écologique (CE) en agriculture. Ce processus a débouché sur la formulation de six propositions concrètes et quatre propositions exploratoires pour l'avenir de la CE. Il faut notamment optimiser les programmes existants et définir de nouvelles orientations pour la CE. Cette réflexion s'adresse avant tout aux personnes et aux organisations membres du FNCE, aux offices fédéraux mandants, sans exclure cependant d'autres milieux et personnes intéressées.

Ces lignes directrices sont une base de discussion et une contribution constructive au débat sur l'avenir de la CE. Elles soulignent son rôle central dans une approche moderne, qui fait une large place à la multifonctionnalité de l'agriculture. Elles invitent les acteurs concernés à développer et à mettre en œuvre leur stratégie propre pour faire progresser la CE.

2. Buts et rôles de la compensation écologique

Ces cinquante dernières années, les fortes pressions exercées sur le territoire par l'extension de l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture ont entraîné le morcellement et la transformation des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales. La conséquence de ces transformations dans l'espace rural est une diminution de la diversité biologique. Par la CE, l'agriculture apporte une réponse, partielle, à ce problème.

L'OQE permet déjà de donner la priorité à certaines surfaces. De nouveaux outils, comme par exemple le réseau écologique national (REN), permettront de situer les zones prioritaires pour la CE. Une réflexion de fond doit être menée pour identifier où se situent ces zones prioritaires et définir les critères qui permettent cette identification. Cette priorisation est particulièrement importante aujourd'hui, alors que les ressources financières sont limitées.

6. Conclusions et perspectives

Comme en témoigne une étude récente², la biodiversité se porte plutôt mal en Suisse. Le nombre d'espèces animales et végétales ne cesse de diminuer. En tant que signataire de la Convention sur la biodiversité, la Suisse a le devoir de mettre en œuvre une véritable stratégie pour préserver cette ressource. Ce devoir s'étend à tous les secteurs, agriculture, sylviculture, aménagement du territoire, développement régional, transports, etc. Une action concertée des différents acteurs est indispensable si l'on veut préserver le capital que représente la biodiversité.

Ces dernières années, les performances fournies par les agriculteurs dans le domaine de la compensation écologique sont globalement positives et encourageantes. La compensation écologique a fait du chemin mais le but n'est pas encore atteint. A l'avenir, il faudra également évaluer la contribution des différents systèmes et programmes de production – productions conventionnelle, intégrée, biologique et extenso – à la conservation de la biodiversité ainsi que leurs interactions avec les SCE.

Les propositions présentées ici s'inscrivent dans le prolongement de la politique agricole et de ses mesures en faveur de la nature. Comme il est signalé plus haut, et en comparaison européenne, l'évolution de cette politique publique en l'espace de douze ans est remarquable. Il faut rendre hommage aux agriculteurs qui ont concrétisé les mesures sur le terrain.

Les réflexions du FNCE n'auront de véritable impact que si elles sont discutées et évaluées par tous les acteurs de la filière agroalimentaire. Elles ne s'adressent donc pas exclusivement aux offices fédéraux ou aux membres du FNCE, mais aussi aux agriculteurs, aux consommateurs, aux citoyens-contribuables, aux grossistes, aux distributeurs et aux utilisateurs d'espaces naturels. Il s'agit d'une responsabilité partagée, dans le cadre de laquelle nous pouvons chacun entreprendre quelque chose.

Les années 1990 ont été marquées par un regain d'intérêt pour les questions écologiques. Ces derniers temps, le débat autour du secteur primaire a principalement été marqué par des questions économiques et structurelles. La politique agricole oscille entre ces deux pôles que sont le marché et l'écologie. En cette période d'assainissement des finances fédérales, il est plus que jamais essentiel de s'interroger sur le rôle et les objectifs poursuivis par la compensation écologique et d'optimiser l'engagement des moyens financiers.

² Baur B. et al. (2004): La Biodiversité en Suisse: état, sauvegarde, perspectives. Fondements d'une stratégie nationale. Forum biodiversité suisse (éd). Haupt Verlag, Berne.

L'allocation des moyens financiers liés à ces politiques doit tenir compte de cette dialectique et favoriser la conservation des habitats de haute valeur écologique. De cette manière, on pourrait limiter le phénomène de déprise agricole et réduire les effets des ajustements structurels. Il est en effet plus difficile de réimplanter une activité agricole que de la maintenir. De plus, l'entretien de SCE par des non-agriculteurs coûterait probablement plus cher.

Proposition 8:

Dépasser les limites actuelles de la compensation écologique

Le concept et les instruments de la CE en agriculture sont limités et ne peuvent pas apporter toutes les solutions aux problèmes de biodiversité en zone rurale. La CE agricole ne peut pas résoudre des problèmes spécifiques tels l'exploitation optimale des prairies et des pâturages secs, souvent très riches en espèces menacées, la protection des hauts et bas-marais ou encore la conservation des pâturages boisés, autrefois parcourus par le bétail. Les instruments actuels sont insuffisants. Il faut de nouveaux outils, adaptés aux surfaces situées hors de la SAU, mais utilisées par l'agriculture. Des approches complémentaires à la CE doivent être développées. Cela signifie aussi que le concept de CE en agriculture doit être complété en adaptant au besoin les bases légales à ces défis.

Proposition 9:

Renforcer la coordination des politiques publiques

La coordination des mesures liées à la CE aux plans législatif et administratif est délicate. Le système est complexe et présente des chevauchements entre la loi sur la protection de la nature (LPN) et la loi fédérale sur l'agriculture (LAg), voire avec la loi sur les forêts (LFo) et la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau. Les milieux de transition (lisières, berges de cours d'eau, pâturages boisés) illustrent cette situation. L'agriculture est nécessaire pour assurer l'entretien d'habitats qui ne sont pas toujours localisés sur la SAU et qui n'impliquent donc pas le versement de contributions écologiques. Cette observation s'applique en particulier aux cours d'eau et aux forêts. La réglementation est dense, les conditions et les charges imposées aux agriculteurs (trop) nombreuses et différentes d'une loi à l'autre. Les flux financiers et les processus sont compliqués. Un travail d'analyse doit isoler les principaux problèmes et proposer des améliorations.

Proposition 10:

Définir des zones prioritaires pour la compensation écologique et la biodiversité

La règle des 7% de SCE par exploitation induit une répartition géographique assez homogène des SCE sur le territoire. Pourtant, certaines régions jouent un rôle plus important que d'autres du point de vue de la biodiversité et mériteraient d'avoir un pourcentage de SCE plus élevé. La Conception paysage suisse stipule que « les surfaces de compensation écologique sont à mettre en place en priorité dans les zones d'intérêt écologique majeur » et que « les formes d'exploitation traditionnelles, notamment celles qui ont contribué à façonner les paysages et à augmenter la diversité des écosystèmes (telles que les prairies inondables ou l'exploitation des bas-marais comme prairies à litière) bénéficient d'un soutien ».

La CE en agriculture a pour but de garantir la conservation, la restauration et la gestion de la diversité biologique et paysagère dans l'espace rural. Elle favorise l'entretien de milieux naturels et proches de l'état naturel, ainsi que leur mise en réseau.

Les bases légales de la CE sont fixées à la fois dans la loi fédérale sur l'agriculture (LAg) et dans celle sur la protection de la nature et du paysage (LPN). La CE s'inscrit pleinement dans le mandat constitutionnel que le peuple a confié à l'agriculture et concrétise les liens entre ses fonctions productives et d'entretien du paysage. Elle est un élément important de l'agriculture durable et multifonctionnelle.

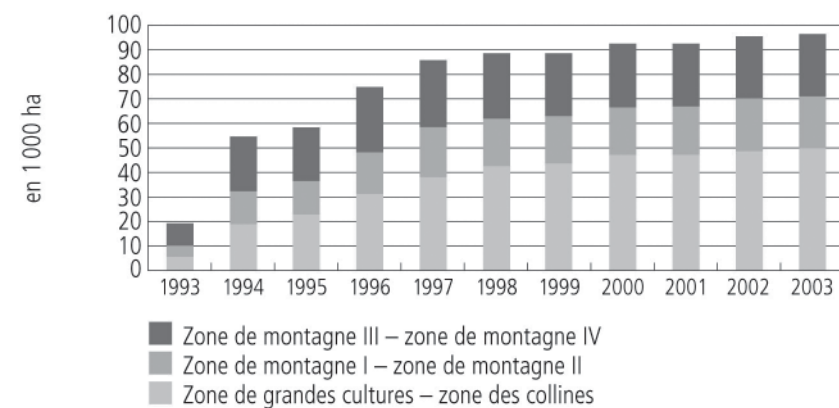
La CE joue à la fois un rôle environnemental, sociétal et économique. Elle favorise la protection des bases naturelles de la vie. Elle contribue à façonner une image positive de l'agriculture suisse auprès du public. Les versements écologiques rétribuent équitablement les agriculteurs pour leurs prestations d'intérêt général.

Ceci étant, et malgré l'apport de la CE, la diminution de la SAU se poursuit, parallèlement au phénomène d'appauvrissement de la biodiversité. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), la SAU s'est réduite de 7'132 ha en zone de plaine entre les années 2000 et 2003. Cette diminution est due à l'extension des agglomérations, des infrastructures de transport et des forêts. Ces processus conjugués mettent en évidence les mutations profondes de l'utilisation du sol dans l'espace rural.

3. Etat des lieux de la compensation écologique

Selon la Conception paysage suisse, « dans un proche avenir, 65'000 ha de surface agricole utile situés en plaine seront exploités à titre de surfaces de compensation écologique de qualité, contribuant ainsi à la conservation de la diversité des espèces indigènes ». Le Message du Conseil fédéral sur la Politique agricole 2007 reprend cet objectif quantitatif pour les zones de plaine et fixe la quantité totale de surfaces de compensation écologiques (SCE) à atteindre en 2005 à 10% de la surface agricole utile, soit 108'000 hectares.

Figure 1: Evolution des surfaces de compensation écologique donnant droit à des contributions (sans les arbres fruitiers haute-tige)



La progression des SCE a été rapide jusqu'en 1997, puis a fléchi. Il manque un peu moins de 8'000 hectares pour atteindre l'objectif de 65'000 ha de SCE en plaine, fixé par le Conseil fédéral. Si l'on considère l'ensemble des SCE, leur surface s'élevait en 2003 à 116'449 ha.

(source : OFAG ¹)

¹ Rapport agricole 2004 de l'Office fédéral de l'agriculture (éd); www.blw.admin.ch

L'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) est entrée en vigueur en mai 2001. L'OQE permet le versement de contributions supplémentaires pour les SCE (prairies, haies et vieux vergers) qui présentent une bonne qualité biologique et/ou qui sont mises en réseau. De 2002 à 2003, les surfaces inscrites à ce programme sont passées de 15'552 ha à 29'046 ha. Dans le même laps de temps, le nombre d'exploitations bénéficiant de contributions OQE a augmenté de plus de 6'000 pour atteindre 16'434 – soit 25 % des entreprises agricoles. Actuellement, il y a davantage de surfaces OQE inscrites pour la qualité biologique que pour la mise en réseau des SCE. L'augmentation du nombre des projets de réseau devrait cependant modifier ce rapport dans un proche avenir.

Tableau 1 : Différents types de surfaces de compensation écologique répondant aux critères de qualité et/ou intégrés dans un réseau écologique au sens de l'OQE ; état 2003

	Qualité écologique	Mise en réseau	Qualité écologique et mise en réseau
Prairies extensives et peu intensives			
Surfaces en ha	17'327 ha	1'204 ha	5'865 ha
Haies, bosquets champêtres et berges boisées			
Surfaces en ha	110 ha	170 ha	73 ha
Vergers haute tige			
Nombre d'arbres (1 arbre = 1 are)	200'463	15'618	79'892
Autres éléments			
Surfaces en ha		1'337 ha	

(source : OFAG, voir note en pied de page ¹)

De manière générale, la CE est un bon instrument, bien que certains types de SCE puissent poser des problèmes en raison des contributions importantes versées, des montants totaux engagés et des faibles résultats biologiques obtenus. Les prairies peu intensives n'apportent souvent que peu de plus-value en terme de biodiversité. Les haies représentent un plus indéniable pour la biodiversité, mais les contributions auxquelles elles donnent droit ne couvrent pas leur entretien. Quant aux arbres fruitiers à haute tige, ils sont en diminution constante en dépit de la contribution de quinze francs par arbre/an et des efforts entrepris pour commercialiser leurs produits. En 2007, la CE devrait être complétée par des mesures nouvelles: introduction d'un nouveau type de SCE (les ourlets), de critères-qualité OQE pour la vigne et les pâturages extensifs ainsi que d'une date flexible de fauche des prairies écologiques, sous certaines conditions.

Au niveau des ressources financières, le deuxième programme d'allègement des finances fédérales ne prévoit pas de diminuer les paiements directs, qui s'élèvent à environ 2,4 milliards de francs par an, dont quelque 140 millions pour la CE.

Obstacles à la mise en œuvre : Complexité de la thématique, souvent jugée comme non prioritaire.

Milieux concernés par la proposition : Organisations agricoles, vulgarisation agricole cantonale, administrations fédérales et cantonales, milieux de protection de la nature, distributeurs, FNCE, agriculteurs, organisations de consommateurs/trices.

5. Les défis de la compensation écologique

Le FNCE a accumulé une longue expérience dans le développement de la CE. Il a focalisé ses travaux essentiellement sur la CE dans la SAU. L'expérience montre cependant qu'une approche plus large est nécessaire pour stopper la diminution de la biodiversité dans l'espace rural. Ce souci s'est traduit par la formulation de quatre propositions exploratoires qui complètent les six premières.

Proposition 7 :

Enrayer la déprise agricole et l'abandon des surfaces de haute valeur écologique

Les paiements directs et les contributions écologiques, en particulier celles versées en faveur des SCE, permettent de contenir en partie la déprise agricole. Ces paiements ne résolvent pourtant pas le problème de l'exode rural dans les zones marginales. Ces zones sont riches en biodiversité car elles sont restées préservées de l'intensification de l'agriculture.

La politique agricole a pour objectif l'occupation décentralisée du territoire (Cst art. 104). Cependant, ce but dépasse le seul cadre agricole et concerne également la politique régionale.

La révision de cette dernière insistera davantage sur le développement économique, ce qui ne réglera pas le problème de la déprise agricole. Or, il est urgent de reconnaître les liens qui existent entre les politiques régionale et agricole.



En premier plan, surface dont l'exploitation a été abandonnée.



Jachères favorisant les auxiliaires dans les cultures maraîchères.

L'entretien des surfaces de CE n'est possible que lorsqu'une exploitation agricole rentable existe. Sans agriculteur, l'entretien des SCE coûterait probablement plus cher à la collectivité. La recherche et la vulgarisation doivent démontrer et expliquer les apports bénéfiques de la biodiversité fonctionnelle pour la production agricole. Cela exige un effort accru d'explication et d'information auprès des agriculteurs et du public (voir proposition 6).

Obstacles à la mise en œuvre: Difficultés méthodologiques et comptables, moyens alloués à la recherche et à la vulgarisation, finances publiques, pensée sectorielle versus approche holistique.

Milieux concernés par la proposition: Recherche, vulgarisation agricole, centres de formation agricole, milieux de protection de la nature, administration fédérale, agriculteurs.

Proposition 6:

Promouvoir la communication de la CE dans et hors des cercles agricoles

Analyse et chances: L'importance de la CE est méconnue, tant par les milieux agricoles que par la population. La population n'a qu'une idée approximative des nombreuses prestations fournies par l'agriculture. L'agriculture suisse n'est donc pas pleinement reconnue dans son rôle de prestataire de services. La branche agricole doit mieux vendre ses prestations d'intérêt public, notamment auprès des milieux touristiques.

Les centrales de vulgarisation agricole ont contribué à la mise en œuvre et à la promotion des politiques publiques environnementales. Un effort reste cependant à faire au niveau cantonal. De nombreux agriculteurs ne connaissent pas l'OQE. Dans les écoles d'agriculture, les programmes de formation n'accordent pas assez de place à cette thématique.

La CE est essentielle pour la perception et la crédibilité de la multifonctionnalité car elle est facilement reconnaissable dans le paysage. C'est pourquoi la communication de la CE doit être renforcée dans et hors des milieux agricoles.

4. Six propositions pour améliorer l'efficacité de la compensation écologique en agriculture

Le FNCE énonce six propositions concrètes pour l'avenir de la CE. Toutes sont formulées selon le même schéma, soit une phrase-titre synthétique résumant l'idée de la proposition, suivie d'une analyse de la problématique, d'une liste d'obstacles à la mise en œuvre et d'une énumération des milieux et acteurs concernés.

Les six propositions sont à considérer comme un ensemble cohérent et interdépendant d'axes de travail. Elles devraient être mises en œuvre progressivement selon un calendrier à définir.

Proposition 1:

Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs à atteindre par la CE

Analyse et chances: Le système des paiements directs a permis de rétribuer la mise en place d'éléments écologiques. Actuellement, les surfaces de compensation écologique doivent représenter au minimum 7% de la SAU (3,5% pour les cultures spéciales). Les arbres fruitiers à haute tige et les arbres isolés comptent chacun pour un are. Ils peuvent être imputables jusqu'à concurrence de 3,5% de la SAU. Les SCE sont devenues un élément essentiel de la politique de protection de la nature et du paysage. L'évolution ces douze dernières années en matière de CE est réjouissante.

Par ailleurs, le monde agricole est confronté à une évolution aux contours incertains. Il incombe à la Confédération de développer une vision politique claire et à long terme du rôle de l'agriculture en matière de protection de la nature. Des espèces, des habitats et des zones prioritaires doivent être définis. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre dans le domaine de la CE doivent être fixés d'un point de vue temporel (calendrier) et spatial (géographique). Ces objectifs doivent être validés par les milieux concernés.

L'incertitude actuelle explique en partie la retenue de certains agriculteurs, qui ont le sentiment qu'on leur en demande toujours davantage et qui craignent que la participation aux programmes écologiques ne devienne obligatoire.

La mise en œuvre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs pourrait entraîner des complications administratives. Il faudra veiller à contenir le plus possible la bureaucratie.

Obstacles à la mise en œuvre: Complexité de la tâche, finances publiques (pressions sur la répartition des enveloppes budgétaires) volonté politique faible, retenue de certains agriculteurs, complications administratives, pressions économiques extérieures (PAC, OMC, Bilatérales II).

Milieux concernés par la proposition: Politiciens fédéraux et cantonaux, administrations fédérales et cantonales, recherche, FNCE, milieux agricoles et agriculteurs, milieux de protection de la nature.



Le bruant jaune profite de la compensation écologique en zone de cultures.

Proposition 2:

Favoriser la qualité plutôt que la quantité des SCE

Analyse et chances: Actuellement, les contributions écologiques sont allouées à la surface. Le montant versé aux agriculteurs est calculé de manière à compenser la perte de rendement engendrée par l'extensification des surfaces. A l'avenir, il s'agira de privilégier une approche visant la qualité des SCE, basée sur des espèces-cibles, qui tienne compte des potentialités écologiques. Il faudra favoriser les mesures qui découlent directement d'objectifs biologiques. Les dispositions de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) sont à concevoir dans l'esprit de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Les incitations financières doivent récompenser de manière aussi équitable et transparente que possible les objectifs et les résultats à atteindre, plutôt que de rétribuer les mesures et actions entreprises par les agriculteurs.

Ce système de contributions devrait au moins tenir compte de la qualité biologique de la surface, du travail nécessaire à son entretien, ainsi que de la perte de rendement.

Obstacles à la mise en œuvre: Volonté politique faible, changement de paradigme, charges et complications administratives liées à l'application, coûts de mise en œuvre, bases scientifiques en partie lacunaires.

Milieux concernés par la proposition: Politiciens fédéraux et cantonaux, administrations fédérales et cantonales, recherche, FNCE, milieux agricoles et agriculteurs, milieux de protection de la nature, consultants privés, vulgarisation agricole.

Proposition 3:

Poursuivre et développer la régionalisation

Analyse et chances: La plupart des outils de la CE sont les mêmes pour l'ensemble du territoire, bien qu'il existe une gamme d'instruments cantonaux. Pour tenir compte des particularités écologiques régionales et améliorer l'efficacité de la CE, il faut adapter les instruments aux caractéristiques écologiques locales.

Les mandats de prestations ou les contrats globaux (exigences pour l'ensemble de l'exploitation ou pour une région entière) sont un exemple d'approche possible. Des réponses qualitatives plutôt que quantitatives pourraient ainsi être apportées en favorisant les synergies avec la protection des ressources (par exemple entre l'art. 62a LEaux et l'OQE).

Obstacles à la mise en œuvre: Manque de ressources financières pour mener des études de faisabilité sur ce sujet, péréquation financière, coordination administrative, répartition des compétences, charges et complications administratives, bases scientifiques lacunaires.

Milieux concernés par la proposition: Politiciens fédéraux et cantonaux, administrations fédérales et cantonales, recherche, milieux agricoles, FNCE.

Proposition 4:

Renforcer les moyens dévolus à l'évaluation de la CE

Analyse et chances: Les mesures liées à la CE tardent à déployer leurs effets, car les écosystèmes ont besoin de temps pour réagir. Il n'est souvent pas possible d'évaluer l'efficacité des mesures du fait de l'absence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs et du manque de ressources pour effectuer une évaluation des programmes écologiques. A l'avenir, l'efficacité et les résultats biologiques de la politique agricole ainsi que leur communication devraient gagner en importance auprès des milieux politiques et de l'opinion publique, ainsi que sur le plan international (OCDE, OMC). Cela exige des objectifs clairs (voir propositions 1 à 3). Des ressources plus importantes devraient être consacrées à l'évaluation indépendante des résultats. Des synergies sont possibles avec des programmes existants, tel le projet de monitoring de la biodiversité en Suisse.

Obstacles à la mise en œuvre: Thématique souvent jugée comme non prioritaire sur le plan politique, finances publiques, bases légales.

Milieux concernés par la proposition: Administrations fédérales et cantonales, recherche, FNCE, OCDE.

Proposition 5:

Mettre en évidence les avantages agronomiques et économiques des SCE ainsi que leurs liens avec les surfaces productives

Analyse et chances: La CE fait partie d'un ensemble, bien qu'elle ne recouvre qu'une fraction de la SAU. Les interdépendances agronomiques, biologiques et économiques entre les surfaces de production et les SCE sont peu étudiées. Elles doivent être démontrées plus clairement, par exemple en termes d'utilisation d'intrants et de protection du sol.

Certains types de CE sont des réservoirs pour les auxiliaires utiles et contribuent à protéger les récoltes en grandes cultures et en maraîchage. Dans le domaine des herbages, les prairies extensives et peu intensives, ainsi que les pâturages extensifs, complètent judicieusement les herbages intensifs et permettent une exploitation différenciée qui tient compte de la structure du cheptel et de ses besoins variables selon le stade de la production.